

Où trouver des travailleurs sociaux ?

Centres médico-sociaux (CMS)

Pour connaître toutes les solutions possibles et leurs conditions.

www.gard.fr

Où trouver une médiation des rapports locatifs ?

Commission Départementale de conciliation

04 30 08 61 20

Conciliateurs de justice du Gard

Pour régler mes litiges avec un bailleur privé et/ou pour consulter gratuitement des avocats, huissiers (valable 1 fois).

www.les-conciliateurs-de-justice-du-gard.fr

Les autres services utiles

Soutien psychologique

Pour obtenir des rendez-vous gratuits à tout moment (soumis à conditions).

www.monpsy.fr

Qui contacter pour des questions juridiques ?

ADIL

Agence départementale d'information sur le logement

Pour des conseils juridiques gratuits.

0 805 160 075

PAD - Point d'Accès au Droit

MJD - Maison de Justice et du Droit

Pour une aide juridictionnelle, vous faire aider pour le dossier.

PAD Nîmes
04 66 76 46 90

PAD Alès
04 66 56 43 53

MJD
Bagnols sur Cèze
04 66 39 65 15



Agence Départementale de l'Habitat et du Logement



Vous avez des problèmes concernant votre logement ? Quelques conseils pour éviter l'expulsion locative

Quelles sont les étapes de la procédure d'expulsion locative ?

Rassurez-vous, quelle que soit l'origine de votre problème, il existe des solutions adaptées à votre situation pour éviter l'expulsion.

Dès la première difficulté, contactez un professionnel.

De nombreux professionnels peuvent répondre à vos questions, vous aider à trouver des solutions et vous préparer à une audience.



Premier impayé de loyer

Sans réaction de votre part, **les aides au logement peuvent être suspendues.** Le traitement des solutions demandées prend au moins **1 mois et demi.** **Agissez tôt.**



Commandement de payer

Presque tous **les frais d'huissier et de procédure sont à la charge du/de la locataire** : 1500 euros au moins.



Assignation (convocation) au tribunal

votre présence est importante pour expliquer votre situation au juge et trouver des solutions pour éviter l'expulsion



Audience au tribunal

Rappel : avec ou sans avocat, présentez-vous à l'audience



Qui contacter ?



Les travailleurs sociaux des Centres Médico-Sociaux (CMS) sont missionnés pour **vous aider à faire le point sur la situation, trouver des solutions adaptées et vous préparer à une éventuelle audience au tribunal.**

04 66 05 42 00



Expulsion du logement



Octroi de la force publique



Commandement de quitter les lieux